

## Le site principal du CHU de Montpellier vient d'obtenir le label « Employeur Pro-Vélo » niveau Argent



CHU de Montpellier

\*Arnaud de Villeneuve  
Lapeyronie  
Centre André Benech  
Colombière



Lundi 17 avril 2023



[Vélo label mobilité entreprise | Objectif Employeur Pro-Vélo \(employeurprovelo.fr\)](#)

Le site principal du CHU\* vient d'obtenir le label « Employeur Pro-Vélo » niveau Argent. Le CHU souhaite poursuivre ses efforts et faire labelliser son second site (St Eloi, Gui De Chauliac) prochainement.

Cette labellisation valorise les efforts réalisés par les équipes pour améliorer l'accès aux vélos, faciliter les stationnements et proposer des services aux cyclistes. Cette démarche inscrit l'établissement dans une dynamique d'amélioration continue. Les pistes de corrections identifiées lors de l'audit seront reprises et travaillées par un groupe de travail Mobilités Durables qui réunit l'équipe RSE, l'équipe communication, l'équipe travaux et l'équipe RH. Le CHU de Montpellier fait partie des 25 premières entreprises françaises à être labellisées et la première du département.

### Une démarche mobilités durables menée en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole (3M) depuis 2007

En tant que 1er employeur du département, le CHU agit en faveur des mobilités durables depuis plusieurs années : promotion de l'usage du vélo, des transports en commun et du covoiturage auprès de tous ses agents.

Concrètement cela se traduit par :

- Un partenariat tripartite entre le CHU, la 3M et la plateforme de covoiturage Klaxit
- Une prise en charge employeur des abonnements de transport en commun mais aussi des tarifs préférentiels proposés par les services de transport publics (TAM et LiO Hérault Transport) pour les agents du CHU
- De nouvelles infrastructures de transport autour du CHU (pistes cyclables de transition)

Ces actions semblent porter leurs fruits puisque selon des données issues d'enquêtes réalisées auprès des agents, 3 % des actifs du CHU se déplaçaient à vélo en 2007 contre **30 % fin 2021**.

En 2022, le CHU a actualisé son plan d'actions mobilités durables afin de continuer à impulser une dynamique locale pour transformer les modes de déplacement des actifs.

### Le vélo, une alternative efficace à la voiture

Parmi le panel de solutions de mobilité existantes, le vélo est la principale alternative à la voiture pour les agents du CHU. En effet, **48 % des agents habitent dans un périmètre de 10 km autour du CHU**. Sur ces trajets, le vélo est une alternative efficace en terme de temps de trajet et flexible en terme d'horaire.

Ces derniers mois, de nombreuses actions ont été menées pour faciliter la vie des cyclistes :



- Formations annuelles pour apprendre à entretenir son vélo et à rouler en toute sécurité
- Lancement d'une newsletter mensuelle pour les cyclistes inscrits en mars 2022
- Lancement d'un stand de réparation de vélos à partir de septembre 2022 en partenariat avec la Structure d'Insertion par l'Activité Economique « Recycle & Vous »
- Nouveaux abris clos en 2022 (La Colomnière, Balmès, Bellevue, Saint Eloi, Lapeyronie)
- Nouveaux emplacements prévus pour 2023 (Lapeyronie, Centre de Soins Dentaires, nouveaux arceaux disséminés sur l'ensemble du site 1)
- Augmentation du Forfait Mobilités Durables à 300€/an
- Mise en place d'un suivi des vols de vélo pour adapter le niveau de sécurité des stationnements
- Travail progressif pour faciliter les entrées et sorties des vélos sur nos sites

### **Une initiative qui contribue à l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail et à une démarche développement durable**

En 2022, le CHU a lancé une mesure de l'empreinte carbone de l'ensemble de ses activités. Cette réflexion va permettre au CHU d'identifier les actions à mener pour décarboner progressivement ses activités et viser les objectifs de la France de neutralité carbone à horizon 2050. Le sujet des mobilités durables fait partie intégrante des 4 axes de travail prioritaires identifiés :

- Développer l'éco-conception des soins ;
- Favoriser les achats responsables et le réemploi ;
- Optimiser les flux de déplacements et utiliser des modes de transport à faibles émissions ;
- Animer la démarche et embarquer tous les agents.

Choisir le vélo pour ses trajets domicile-travail, c'est choisir un mode de transport :

- Economique
- Rapide et flexible
- Bon pour la santé : qui favorise une activité physique et améliore la qualité de l'air
- Moins émetteur de CO2

► Morgane Morat, Coordinatrice du projet RSE et le Dr Claire Jourdan, médecin en Médecine Physique et de Réadaptation et référente mobilités vélo au CHU, sont disponibles pour répondre à vos questions sur le sujet.

Contact presse :

CHU de Montpellier

[presse@chu-montpellier.fr](mailto:presse@chu-montpellier.fr)

Louise POTREL

Attachée de presse

06 71 60 72 62 – 06 65 84 98 01

[www.chu-montpellier.fr](http://www.chu-montpellier.fr)

